

**Accord-cadre régional entre l'État, la région Rhône-Alpes, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la Fondation du BTP, le CCCA-BTP et BTP CFA Rhône-Alpes pour renforcer les compétences de base des apprentis du BTP en Rhône-Alpes**  
**Signature le 6 février 2014 au 18<sup>e</sup> Mondial des Métiers - Eurexpo Lyon**

Jean-François CARENCO, préfet de la région Rhône-Alpes et du Rhône, Jean-Jack QUEYRANNE, président du conseil régional Rhône-Alpes, Hervé FERNANDEZ, directeur de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), René CHAUVET, président du CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), Pierre DURBIANO, président de BTP CFA Rhône-Alpes et Didier CHARBONNEL, président de la Fondation du BTP ont signé le 6 février 2014, sur l'espace bâtiment et travaux publics du 18<sup>e</sup> Mondial des Métiers à Eurexpo Lyon, un accord-cadre régional, pour les années 2013-2014.

**Les six signataires ont décidé de s'unir, afin de renforcer les compétences de base des apprentis en formation dans les métiers du bâtiment et des travaux publics dans les sept CFA du BTP de la région Rhône-Alpes.**

➤ **Le contexte**

Dans le bâtiment et les travaux publics, les évolutions des marchés, des techniques et de la réglementation, notamment en matière de développement durable, ont un impact considérable sur les compétences de base des professionnels du secteur. Leur acquisition représente **un enjeu essentiel pour les apprentis en termes d'insertion socioprofessionnelle, car il est très difficile d'appréhender globalement l'acte de construire sans une maîtrise correcte des compétences linguistiques, mathématiques et cognitives.** Pour assurer la sécurité et la qualité du travail en entreprise et sur les chantiers, il est indispensable de savoir lire et pouvoir comprendre les consignes de sécurité, les plans, les modes opératoires ou les manuels d'utilisation des machines.

La Fondation du BTP, qui a réuni les acteurs nationaux et régionaux de la lutte contre l'illettrisme et les représentants de la branche du BTP en mars 2013, est à l'initiative de cette action régionale à la fois innovante et porteuse d'espoir.

Le CCCA-BTP et l'ANLCI ont signé en décembre 2012 une convention de partenariat national pour une durée de trois ans, inscrite dans une démarche globale de prise en charge des apprentis en difficulté accueillis en CFA. Ce partenariat a permis de conforter les actions déjà engagées par certains CFA du BTP, de les développer de manière structurée et homogène sur l'ensemble du réseau national de l'apprentissage BTP, d'enrichir et de valoriser l'offre de service et les outils existants, avec l'implication indispensable des entreprises, et en s'appuyant sur les travaux de l'ANLCI.

En 2014, avec cet accord-cadre régional qui s'inscrit dans le plan d'action régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme signé en juin 2013, le réseau de l'apprentissage BTP poursuit le déploiement des actions de terrain pour la maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter) de jeunes en difficultés, en s'unissant aux acteurs de la formation et du BTP de la 2<sup>e</sup> région de France, avec l'association régionale BTP CFA Rhône-Alpes, pour expérimenter tous ensemble une démarche socio-éducative inédite au profit des apprentis.

➤ **La démarche**

**Les six partenaires unis par la même cause vont expérimenter une démarche inter-CFA d'accompagnement des équipes éducatives au grand complet :** directeurs, formateurs en enseignement général et professionnel, animateurs, personnels pédagogiques et administratifs... Tous seront impliqués.

**Un parcours d'accompagnement dans les 7 CFA est programmé pour professionnaliser les équipes :** formation, échanges de bonnes pratiques, mutualisation de moyens, mise en œuvre de la « boîte à outils » conçue par l'ANLCI (diagnostic, feuille de route, pilotage, évaluation, pérennisation...), afin de faire évoluer leurs méthodes d'enseignement et leurs postures professionnelles.

Ces actions de formation, d'animation et de professionnalisation permettront d'accompagner au plus près les jeunes en difficulté, **et développer leurs compétences clés et leurs savoirs de base, en particulier en lecture, écriture et en mathématiques.**

L'État et la région Rhône-Alpes sont fortement impliqués dans la lutte pour le renforcement des compétences de base. L'État participera financièrement à la mise en œuvre des actions dans les sept CFA du BTP de la région en 2013 et 2014. L'aide de la région Rhône-Alpes consistera en la mobilisation de l'appel à projet individuel Eurêka ainsi qu'au recours aux journées de professionnalisation du Pôle Rhône-Alpes de l'orientation. L'aide de la Fondation du BTP interviendra sur des expérimentations de pédagogie alternative qui s'appuient sur des situations professionnelles et dans un cadre d'interdisciplinarité.

#### ➤ **Les chiffres clés du BTP et de l'apprentissage en Rhône-Alpes**

Le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment s'élève à 15 milliards d'euros. La région représente 11 % du chiffre d'affaires global du secteur.

Le chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics s'élève à 5 milliards d'euros. La région représente 12 % du chiffre d'affaires global du secteur.

La région Rhône-Alpes compte 52 200 entreprises de bâtiment et de travaux publics, représentant 10,5 % du nombre global d'entreprises du BTP sur le territoire français. Ces entreprises emploient localement 155 000 salariés.

#### ➤ **BTP CFA Rhône-Alpes**

L'association régionale à gouvernance paritaire BTP CFA Rhône-Alpes met en œuvre, au niveau régional, la politique de formation de la branche professionnelle du bâtiment et des travaux publics et gère les sept CFA du BTP de la région : **Bourg-en-Bresse (01), Bourgoin-Jallieu (38), Dardilly (69 – deux CFA), Livron (26), Saint-Étienne (42) et Saint-Alban-Leysses (73) qui forment 6 000 apprentis, en contrat dans 5 000 entreprises locales formatrices** (représentant 9,5 % des entreprises de la région).

La région Rhône-Alpes connaît, en 2013/2014, une baisse globale du nombre d'apprentis de l'ordre de 6,6 % en effectif global (tous niveaux de formation).

Dans la région, la formation d'apprentis concerne tous les métiers du bâtiment (carreleur-mosaïste, charpentier, couvreur, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, maçon, menuisier, peintre, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier) et des travaux publics (canalisateur, constructeur de routes, constructeur en ouvrage d'art, conducteur d'engins, mécanicien d'engins). L'ensemble des formations est placé sous le thème transversal de l'éco-construction.

Les diplômes préparés dans les sept CFA du BTP de Rhône-Alpes sont le CAP (85 % des apprentis), diplôme de niveau V, les mentions complémentaires, le brevet professionnel et le bac pro, diplômes de niveau IV, jusqu'au diplôme d'ingénieur (spécialité génie civil).

Le taux de réussite aux examens et le taux d'insertion professionnelle sont de près de 80 %.

**Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics**, est une association nationale, professionnelle et paritaire qui met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche. Le CCCA-BTP a une double ambition : répondre aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises du BTP et assurer la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes qui choisissent les métiers du BTP. Le CCCA-BTP anime, coordonne et contribue au financement de 103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. En 70 ans, le réseau de l'apprentissage BTP a formé deux millions d'apprentis et présente une offre de formation du CAP au BTS, dans 25 métiers du bâtiment et des travaux publics. Le réseau de l'apprentissage BTP accueille chaque année près de 60 000 jeunes formés dans 45 000 entreprises formatrices partenaires et connaît un taux de réussite aux examens.

→ [www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

**La Fondation du BTP**, reconnue d'utilité publique depuis sa création en 2004, conçoit et déploie des démarches de prévention innovantes, qu'elle propose gratuitement à toutes les entreprises et à tous les établissements de formation du BTP de Rhône-Alpes et de Saône-et-Loire. Avec PACTE BTP, elle sensibilise au risque routier et à l'éco-conduite, et avec PREMIERS COMBATS, elle attire l'attention des jeunes sur les risques liés aux consommations d'alcool ou de drogue. En accompagnant les jeunes en formation, les salariés et les retraités, elle est aussi devenue le mécène privilégié de la branche.

→ [www.fondation-btp.com](http://www.fondation-btp.com)

**L'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI)** a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région.

→ [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

Service de presse du CCCA-BTP : Patricia Desmerger  
Campagne - 34 rue des Bourdonnais - 75001 Paris  
Tél. : 06 07 47 34 77 / 01 42 02 45 44 - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)